



GRAND BELFORT
Direction de l'Eau et de
l'Environnement
Conformité – S.P.A.N.C.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT POUR VENTE D'IMMEUBLE 2023

A compléter, signer et adresser au Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Par mail : dea-conformite-spanc@grandbelfort.fr

**Le rapport sera produit dans un délai de cinq semaines
à compter de la date du rendez-vous**

Nom du (des) demandeur(s) :

Agissant en qualité de : Propriétaire(s) Héritier(s)
 Agence Immobilière Notaire
 Autre (préciser) :

Téléphone / portable du demandeur :

@mail du demandeur :

Adresse du bien à contrôler :

Immeuble à usage d'habitation seulement Immeuble à usage industriel
 Immeuble à usage d'habitation avec local à usage commercial et/ou restauration
 Autre (à préciser) :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° de lot si l'ensemble à contrôler fait partie d'une copropriété :

Cadastre : Section : Parcelle :

Coordonnées du (des) propriétaire(s) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone / Portable : @mail :

Coordonnées du (des) syndic(s) de copropriété obligatoire pour les immeubles collectifs :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone / Portable : @mail :

Coordonnées pour transmission de la facture et du rapport :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Facturation dématérialisée CHORUS PRO pour les professionnels :

SIRET : Engagement :

Code service :

Coordonnées du notaire ou de l'agence immobilière :

- Transmettre une copie du rapport au Notaire en charge de la vente
- Transmettre une copie du rapport à l'Agence Immobilière en charge de la vente

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone / Portable : @mail :

Modalités du contrôle :

Pour permettre le contrôle il vous est demandé de :

- être présent ou donner mandat à un représentant dûment habilité pour assister au contrôle. **En cas d'absence ou de départ de cette personne durant le contrôle d'assainissement, ce dernier sera immédiatement annulé ou interrompu, le rapport ne sera pas délivré et le montant du contrôle restera dû.**
- rendre accessible tous les regards : eaux usées, eaux pluviales, chéneaux, fosse septique, bac à graisses, séparateurs à hydrocarbures, etc...
- la responsabilité de GBCA ne pourra pas être engagée suite à des erreurs de diagnostic liées à des regards non ouverts / non rendus accessibles.
- permettre un accès à l'eau potable à l'agent en charge du contrôle : ce dernier n'est pas habilité à manipuler les vannes et robinetteries de l'habitation. Ces manœuvres seront réalisées par le propriétaire ou son représentant et sous leur seule responsabilité. En cas de fuite ou de dysfonctionnement de l'installation, la responsabilité de GBCA ne pourra être engagée sauf en cas d'erreur manifeste du contrôleur.
- Mettre à disposition de GBCA les plans des réseaux d'assainissement de l'immeuble ainsi que tout document permettant de faciliter le travail de recherche des équipements composant le système d'assainissement.

Facturation :

Pour le contrôle objet de la présente demande, le propriétaire s'engage à régler la somme de **155,00 € (tarif 2022)** La facture lui sera adressée par le Service Gestion Comptable Belfort I.

Contrôles complémentaires :

Si le contrôle pratiqué par des techniques classiques ne permettait pas d'établir la conformité des installations, des recherches complémentaires seraient alors envisagées au moyen d'autres techniques : passage caméra, sonde, véhicule hydrocureur, etc... Ces recherches, facturables, ne seraient alors entamées qu'après l'accord écrit du propriétaire et la signature du devis qui lui sera présenté.

- En cas d'absence de signature du propriétaire, le demandeur s'engage à régler le montant du contrôle.

Le Propriétaire

Le demandeur dûment habilité

Fait à, le.....

Fait à, le.....

Lu et approuvé bon pour accord

Lu et approuvé bon pour accord

NOM et Prénom du signataire :

NOM et Prénom du signataire :

(Signature)

(Signature)